BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 2 mars 2012 portant nomination (régisseuse d'avances à la régie industrielle des établissements pénitentiaires compte de commerce 909 de Tulle) NOR: JUSK1207999A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment son article 18 ;
- Vu le décret n° 84-675 du 17 juillet 1984 relatif au régime financier et comptable du compte de commerce : régie industrielle des établissements pénitentiaires ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2010 modifiant l'arrêté du 30 octobre 1981 portant création d'un Bulletin officiel du ministère de la justice.
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2012 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la régie industrielle des établissements pénitentiaires (compte de commerce n° 909) ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Renée TREMOUILLE, secrétaire administrative, est nommée en qualité de régisseuse d'avances à la régie industrielle des établissements pénitentiaires de Tulle, à compter du 1er avril 2012.

Article 2

Madame Renée TREMOUILLE est assujettie à un cautionnement de 3 800,00 € (trois mille huit cent euros) et perçoit une indemnité de responsabilité.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice et des libertés est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et de sa notification au comptable assignataire en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Fait le 2 mars 2012.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés et par délégation, Pour le préfet, directeur de l'administration pénitentiaire et par délégation, L'adjointe au chef du bureau du budget, de la comptabilité et des finances,

Johanna CREOLA